



Démission CDI (CC FEHAP 51)

Par **tchoupette**, le **17/12/2012** à **19:24**

Bonjour,

Je suis actuellement en arrêt de travail (a cause d un accident survenu sur le lieu du travail) jusqu'au 31/12/2012 inclus

Je souhaite démissionner

Est il obligatoire d avoir un entretien avec le directeur?
Mon arrêt est il décompté du préavis?

Par **P.M.**, le **19/12/2012** à **13:38**

Bonjour,

Il vous suffit d'envoyer une lettre recommandée avec AR de démission à l'employeur et sa première présentation fera partir le préavis même pendant l'arrêt-maladie...